

Certifié conforme
à l'original

A.N. INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 bis, Chemin des Obeaux
59910 BONDUES
852495126 RCS LILLE MÉTROPOLÉ


A. NOLLET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 11 heures,

Monsieur Anthony NOLLET,
demeurant 2 bis chemin des Obeaux 59710 BONDUES,

Propriétaire de la totalité des 50 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société
A.N. INVEST,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Anthony NOLLET, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 129 619,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	129 619,06 euros
En « Autres Réserves »	697 057,64 euros

Solde du compte « Autres Réserves »	826 676,70 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique approuve les conditions d'exécution des conventions réglementées, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 66 000,00 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 36 998,00 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 19 055,52 euros

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Anthony NOLLET



A.N. INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 bis, Chemin des Obeaux
59910 BONDUES
852495126 RCS LILLE MÉTROPOLÉ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 129 619,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	129 619,06 euros
En « Autres Réserves »	697 057,64 euros

Solde du compte « Autres Réserves »	826 676,70 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A. NOLLET



PANSARD ASSOCIÉS

EURL A.N. INVEST

2 BIS CHEMIN DES OBEAUX

59910 BONDUES

Siret : 85249512600017

APE : 7010Z

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

*Certifié conforme
à l'original*



A. NOLLET

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL A.N. INVEST** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 1 394 087 euros

Chiffre d'affaires : 110 000 euros

Résultat net comptable : 129 619 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROUBAIX
Le 30/06/2026

François DELBECQ
Expert-Comptable Associé

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025			31/12/2024
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

18 500

(2) dont créances à moins d'un an

91 136

48 679

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 50 000)	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	697 058	572 906
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	129 619	124 152
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	55 818	55 818
	Total des capitaux propres (I)	937 494	807 875
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	193 380	363 163
	Emprunts et dettes financières divers (2)	209 513	200 741
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	3 000
	Dettes fiscales et sociales	51 899	3 666
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	456 592	570 570
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	1 394 087	1 378 445
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	434 208	570 570
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaire	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	110 000		110 000	110 000
	Montant net du chiffre d'affaires	110 000		110 000	110 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			4	4
	Total des produits d'exploitation			110 004	110 004
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			5 347	5 424
	Impôts, taxes et versements assimilés			598	11 270
	Salaires			66 000	67 000
	Cotisations sociales			56 054	43 665
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				1
	Total des charges d'exploitation			127 998	127 360
RESULTAT D'EXPLOITATION				(17 994)	(17 356)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

AN

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(17 994)	(17 356)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	150 000	150 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		150 000	150 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	14 347	13 608
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	14 347	13 608
RESULTAT FINANCIER		135 653	136 392
RESULTAT COURANT avant im pôts		117 659	119 036
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		8 469
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(8 469)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(11 960)	(13 585)
Total des produits		260 004	260 004
Total des charges		130 385	135 852
BENEFICE OU PERTE		129 619	124 152
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 394 087 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **260 004 euros** et un total **charges** de **130 385 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **129 619 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle l'avait à l'acquérir.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours moyen de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émissions des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Changements de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Règles et Méthodes Comptables

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après. ou Il est sans incidence sur les exercices 2024 et 2025.

b. Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ».

c. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », vers d'autres postes de charges ou de produits.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à constater.

Règles et Méthodes Comptables

Continuité d'exploitation

Aucun événement n'est de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Faits significatifs

Aucun fait significatif n'est à signaler concernant l'exercice clos.

Intégration fiscale

La société A.N. INVEST forme un groupe d'intégration fiscale dont elle représente la société tête de groupe depuis le 01/01/2023.

La fille du groupe est :

* SAS FERRONNERIE RONCQUOISE, 93B Rue du Billemont, 59223 RONCQ

Cette société est représentée par M. NOLLET Anthony, Président

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
FINANCIERES	Participations	1 255 818				1 255 818
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	18 500				18 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 274 318				1 274 318
TOTAL		1 274 318				1 274 318

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	18 500		18 500
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 000	11 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	300	300	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	78 308	78 308	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 528	1 528	
TOTAL DES CREANCES		109 636	91 136	18 500
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	193 380	170 996	22 384	
	Emprunts et dettes financières divers	333	333		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 647	2 647		
	Impôts sur les bénéfices	45 586	45 586		
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 666	3 666		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	209 180	209 180		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		456 592	434 208	22 384	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		169 697			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		209 180			

Dépréciations

Règlement ANC 2022-06

Dépréciations début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Dépréciations au 31/12/2025
	Dotations	Reprises	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	TOTAL STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	TOTAL CREANCES				
AUTRE ACTIF	Valeurs mobilières de placement Actions propres				
	Valeurs mobilières de placement Autres titres				
	Autre actif circulant				
	TOTAL VMP ET AUTRE ACTIF CIRCULANT				
TOTAL					

Capital social

		31/12/2025	Nom bre	Val. Nom inale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		50 000,00	1,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		50 000,00	1,0000	50 000,00

AN

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	50 000				50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	572 906	124 152			697 058
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	124 152	(124 152)		129 619	129 619
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	55 818				55 818
TOTAL	807 875			129 619	937 494

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	807 875
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	807 875
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	129 619

Filiales et participations

31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés			
1. Filiales (Plus de 50 %)			
SAS FERRONNERIE RONCQUOISE	732 687	100,00	189 351
2. Participations (10 à 50 %)			
B. Renseignements globaux			
1. Filiales non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A.			
a) françaises			
b) étrangères			

1. The first step in the process is to identify the problem or issue that needs to be addressed. This involves gathering information and understanding the context of the problem. Once the problem is identified, the next step is to define the objectives of the project. These objectives should be clear, measurable, and achievable. The third step is to develop a plan of action. This plan should outline the steps that need to be taken to achieve the objectives, including the resources required and the timeline for completion. The fourth step is to implement the plan. This involves putting the plan into action and monitoring progress. The final step is to evaluate the results. This involves assessing the outcomes of the project and determining whether the objectives have been achieved. If the objectives have not been achieved, the process may need to be repeated or adjusted.

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances				
TOTAL				

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				



AN

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 528	1 333	195	14,63
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	1 528	1 333	195	14,63



